

Procès-verbal

Assemblée Générale du 11 mai 2005

Présents : C. Rivoire, conseiller administratif

Comité : J. Berthoud, A. Burri, M. Fassbind, G. Gatherat, M. de Gottrau, M. Honegger, J. Locher, F. Reverdin (PV), M. Rotschy, D. Serdaly, G. Spescha, O. Urfer,

Vérificateurs : P. Dayer

Invités : Me Bénédicte de Candolle, notaire
Me Erin Wood Bergeretto et Me Nicolas Pozzi (association Pic-Vert, orateurs)

Membres : Les membres de l'association présents à l'assemblée sont estimés à 35 personnes.

Excusés : B. Grandjean-Kyburz et E. Biedermann, conseillers administratifs
D. de Castelberg, A.-C. Iglehart, J. de Matteis

La séance est ouverte à 20²⁵ sous la présidence de Monsieur Jean LOCHER.

Le président salue la présence de Monsieur Claude Rivoire, conseiller administratif, qu'il remercie pour sa participation à notre assemblée.

Monsieur Rivoire remercie le président pour avoir convié le Conseil administratif à cette assemblée générale. Il excuse ses collègues, Madame Grandjean-Kyburz et Monsieur Biedermann pour leur absence, et explique qu'ils sont retenus par des séances de travail.

Le président salue la présence de l'association Pic-Vert, et de ses représentants, Me Erin Wood Bergeretto, juriste, et Me Nicolas Pozzi, membre du comité. Au terme de notre Assemblée Générale, ces deux invités animeront une présentation, et le président les en remercie d'avance.

Pour apporter le point de vue d'un notaire, Me Bénédicte de Candolle a aussi répondu à notre invitation, et participera au débat qui suivra.

1) Approbation du PV de l'Assemblée Générale précédente

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 9 juin 2004 est lu in extenso et à haute voix par G. Spescha. Cette dernière remercie le secrétaire de l'association, Frédéric Reverdin, pour son procès-verbal.

Après lecture, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2) Rapport du président

Le président J. Locher présente son rapport à l'assemblée.

Le comité s'est réuni 4 fois durant l'année écoulée. Plusieurs séances restreintes et ciblées ont en outre été tenues. Le président annonce avoir reçu la démission de J. Berthoud du comité. Il le remercie chaleureusement pour sa présence conviviale et son travail durant plusieurs années.

Le Conseil Administratif a reçu une délégation du comité le 2 novembre 2004. Un tour d'horizon des activités et attentes de l'AIC a été fait, ainsi qu'un point sur certains carrefours et points de circulation précis. Le CA est attentif à ces points, qui sont en cours d'étude. Le cas de la pétition, datant de 1999, des habitants du

chemin Georges-Werner est évoqué. Le comité précise que cette pétition semble ne pas avoir été suivie d'effet, et que les habitants sont toujours mécontents des conditions de circulation de cette rue. Le CA s'engage à utiliser les aménagements provisoires du plateau de l'Ermitage, lorsqu'ils seront libérés par l'aménagement définitif, pour mettre en place et étudier des mesures de modération de vitesse sur Georges-Werner. Le dossier de l'école de Conches est à nouveau discuté ; le CA informe que quelques élèves ont été déplacés, mais qu'en l'état les projections ne faisaient pas état de suroccupation alarmante. En constatant que certaines disponibilités existent globalement dans les écoles de la commune, le CA ne souhaite pas pour l'instant mettre au projet l'agrandissement de l'école de Conches.

En fin de séance, le président constate les bonnes relations que nous entretenons avec nos autorités communales. Il les remercie pour leur disponibilité.

Nous avons réorganisé le 13 novembre 2004 la fête de Conches dans la cours de l'école. Cette manifestation a été un franc succès et le beau temps nous a accompagnés. Quelques chiffres donneront une idée de cette organisation : 25 kgs de fromage à raclette, 40 kgs de soupe de courge et plus de 500 crêpes ont été préparés.

La situation difficile de la poste de Conches a aussi retenu notre attention durant cette année. Son activité diminue, ainsi que ses horaires. Son chiffre d'affaire suit le mouvement. 2 employées ont démissionné, car le salaire suit la diminution des horaires d'ouverture. Une d'entre elles a déjà été remplacée ailleurs, la seconde est encore là, mais on ne sait pas jusqu'à quand. En cas d'absence pour vacances ou autre, un net flottement se perçoit dans l'activité. En bref, le président encourage chaque Conchois à utiliser le plus possible les services de la Poste afin d'améliorer le taux d'activité, et donc les chances de conserver ce service.

Le 22 mai aura lieu la fête que nous organisons autour du thème du parapente. Cette manifestation s'adresse en particulier aux adolescents, pour qui nous avons voulu faire un effort particulier, mais chacun est bienvenu. Grâce à notre ami D. Serdaly, qui est un pilote chevronné, une manifestation incluant une école et un saut en parapente a pu être préparée. A ce jour, une grande incertitude règne sur le nombre de participants, car les inscriptions ne sont pas arrivées en nombre. L'organisation des activités sera donc probablement redimensionnée et simplifiée.

3) Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes

Marc FASSBIND présente l'état financier de l'association et les projets exécutés en 2004.

Le compte d'exploitation et le bilan de l'association sont présentés à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance. Le bénéfice de l'exercice 2004 se monte à 647.30 CHF.

Aucune question n'est posée à l'issue de la présentation.

Les vérificateurs des comptes pour l'exercice sous revue étaient Messieurs Jacques DE MATTEIS et Pierre DAYER. Monsieur DAYER présente leur rapport à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance.

Les vérificateurs remercient le trésorier et recommandent l'acceptation des comptes.

4) Approbations et décharge au comité

Après audition des différents rapports, le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter l'approbation des rapports, des comptes et la décharge au comité.

VOTE : Les rapports sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

VOTE : Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

VOTE : La décharge est votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

5) Fixation de la cotisation annuelle

Le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter pour reconduire la cotisation annuelle de l'association à sa valeur de 10.- francs.

VOTE : Ce montant est voté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

6) Election du comité

Les démissions du comité ayant déjà été annoncées, et en l'absence de nouvelles candidatures, le président présente au vote de l'assemblée la liste des 13 membres du comité.

Les membres suivants du comité se représentent:

Mesdames G. Gatherat-Bourquard, D. de Castelberg, A.-C. Iglehart, M. Rotschy, G. Spescha.

Messieurs A. Burri, M. Fassbind, M. Honegger, M. de Gottrau, J. Locher, F. Reverdin, D. Serdaly, O. Urfer.

VOTE : Le comité est élu à l'unanimité par acclamation.

Le président présente la liste des vérificateurs de comptes, soit Messieurs Jacques de Matteis et Pierre Dayer, et demande de procéder à leur réélection.

VOTE : Les vérificateurs de comptes sont élus à l'unanimité par acclamation.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

7) Intervention du conseiller administratif, Monsieur Claude Rivoire

Avant d'aborder le dernier point de l'ordre du jour, le président passe la parole à C. Rivoire pour une intervention devant l'assemblée.

Monsieur Rivoire adresse ses salutations à l'assemblée au nom des autorités communales, et remercie le président pour son invitation. Il s'engage à être bref et présente l'état de certains dossiers concernant Conches.

Le dossier du carrefour chemin de Conches-Florissant-Vert-Pré est actuellement bloqué. Un projet a été soumis à l'OTC pour faciliter la sortie du chemin de Conches. Mais l'OTC n'y est pas favorable. Ce carrefour ne semble pas considéré comme un vrai carrefour, mais pourrait être couplé avec les feux piétons. Une autre approche doit être cherchée avec l'OTC, mais ce service est encore et toujours dans une situation de gestion problématique. Une recherche de solution est en cours.

Le rond-point de Conches va faire l'objet de travaux et d'une réorganisation du parking. Les places seront en zone bleue, soit normale, soit étendue à 4 heures.

Le carrefour Bougeries-Fossard sera retravaillé, avec du gazon d'un côté et un autre côté naturel. Une présentation florale devrait faire l'objet d'une surprise à l'occasion de la fête du Renouveau.

Le chemin Georges-Werner n'est pas oublié. La commune espérait récupérer plus tôt les aménagements provisoires du plateau de l'Ermitage. Mais un changement de solution, soit la mise en place de coussins berlinois, demande plus de temps que souhaité. Ce type d'aménagement pourrait aussi être envisagé pour Georges-Werner. Il faut attendre de les expérimenter. L'objectif de la commune est de terminer l'Ermitage vers la fin de l'année. Georges-Werner suivra dans la foulée.

L'Ecole de Conches fait l'objet de recherches d'amélioration. Mais il faut tenir compte du fait que le site est protégé.

Les parcelles disponibles de plus de 5000 m² représentent un danger, car elles peuvent dans la politique actuelle du Conseil d'Etat être densifiées. C'est le cas actuellement d'une grande parcelle située sur la commune et qui pourrait être passée en zone 3D de développement. Ce cas peut se répéter partout. Les autorités ne sont a priori pas favorables aux déclassements, mais ces derniers doivent être étudiés de cas en cas, car nous ne pouvons pas tout refuser. C. Rivoire avertit que nous rentrons dans une période d'urgence, et qu'il faut donc s'attendre à des déclassements d'urgences.

8) Questions et divers

- Ecole de Conches: Madame Sandra Dayer informe l'assemblée d'une rencontre de l'Association des parents d'élèves de Chêne-Bougeries avec l'inspectrice. Durant l'année 2005-2006, il y a 4 élèves de moins dans l'école. Il n'y a donc pas de besoin immédiat. La commune avance aussi la possibilité de s'appuyer en cas de besoin sur d'autres écoles à proximité, par exemple l'école de Granges-Canal.
- Carrefour Malagnou-Bougeries: Un intervenant attire l'attention sur le très mauvais marquage de ce carrefour, et demande si cela ne pourrait pas être amélioré. Le président explique toutes les tentatives faites auprès de l'OTC, soit directement, soit par l'intermédiaire de la commune. Nous nous heurtons chaque fois à un mur.
- Place des Bougeries: Un intervenant insiste sur le mauvais état de la partie nord de la place des Bougeries. C. Rivoire reconnaît cette réalité et dit être déjà intervenu auprès du service technique pour améliorer ce point.
- Hauts-de-Malagnou: Un intervenant demande des précisions sur ce dossier. Le président informe que le département a maintenant accepté le PLQ, et que le reste va suivre. C. Rivoire dit s'attendre à d'autres oppositions.
- Chemin du Velours: Un intervenant fait état d'un article de la Tribune de Genève annonçant 17 immeubles à venir dans le côté Ville du chemin du Velours.
- Agrandissement du Collège: Un intervenant demande des explications sur cet agrandissement fait en pavillon provisoire (qui d'habitude dure). Cette demande a été publiée dans la FAO en 2004.
- Agrandissement du Collège: Un autre intervenant suggère que le collège construise un parking pour les véhicules concernés. Ce parking n'a pas été prévu, mais un nouveau parking induirait aussi plus de flux de voitures. Le parking pour les véhicules des élèves n'a pas été prévu. C. Rivoire indique que la commune a donné son préavis pour toutes les autorisations. Il constate que les élèves comme les frontaliers se garent dans le quartier parce qu'ils y trouvent des places disponibles. Il relève aussi qu'il y a des jeunes dans toute la commune, et pas seulement à Conches.
- Hermance: Un intervenant fait état de verrées organisées dans le village d'Hermance durant la période de l'Avent, divers quartiers à tour de rôle.
- Radars: Un intervenant demande une intensification des contrôles radars autour de l'école, en particulier aux périodes de rentrée. C. Rivoire propose de l'inclure dans le tournus des radars informatifs de la commune. Des demandes ont aussi été faites à la gendarmerie, mais sans que délais n'aient pu être fixés.
- Carrefour Naville-Malagnou: Un intervenant demande d'autoriser le tourner à gauche, direction Ville, à ce carrefour. C. Rivoire confirme que cette demande est impossible en raison de la configuration des lieux.
- Vieux-Clos: Un intervenant rappelle des demandes de pose de gendarmes couchés au chemin du Vieux-Clos. En l'état, le trafic de ce chemin est qualifié de faible, ce qui explique qu'aucune suite n'ait été donnée à cette demande.

La séance est levée à 21⁴⁰.

Au terme de l'Assemblée Générale, un exposé est présenté au public sur le thème :

« Les servitudes réciproques : un moyen de droit au service de la solidarité, un pour tous et tous pour un »



par 2 représentants de l'association Pic-Vert, Me Erin Wood Bergeretto, juriste, et Me Nicolas Pozzi, membre du comité. En cours de discussion, Me Bénédicte de Candolle, notaire, précisera le point de vue de sa profession.

Les membres présents sont invités à partager un verre, et à prolonger la discussion directement avec les intervenants et les membres du comité.